

**Formation hors temps de travail (FHTT) financée par
le Fongecif Île-de-France
63 % des bénéficiaires ont changé de situation professionnelle**

Paris, le 21 février 2017 - Le Fongecif Île-de-France publie les résultats d'une étude intitulée «Les bénéficiaires d'une formation hors temps de travail : que sont-ils devenus ?», menée auprès de personnes sorties de formation entre juin 2013 et juin 2015*. Cette enquête met en avant la satisfaction de ces bénéficiaires qui ont pu, grâce au financement du Fongecif, mener à bien leur projet professionnel et transformer l'essai : 91 % d'entre eux ont obtenu leur diplôme dans sa totalité.

Une amélioration professionnelle nette

Au moment de l'enquête en effet, 63 % ont connu un changement professionnel grâce à la formation hors temps de travail : 38 % ont changé d'entreprise et 25 % ont changé de poste dans leur entreprise d'origine. Les autres ont retrouvé leur poste initial.

Interrogés sur les raisons qui les ont poussé à se former, 61 % d'entre eux ont évoqué leur souhait d'évoluer dans leur emploi, 48 % de changer de métier et 42 % la recherche d'un enrichissement personnel. L'objectif de la majorité de ces bénéficiaires n'est donc pas la mobilité externe, mais la mobilité au sein de leur entreprise.

Lorsque les personnes ont connu un changement professionnel, leur situation s'est améliorée : certaines ont vu leur salaire augmenter (48 %), d'autres jugent leurs compétences mieux reconnues (66 %) ou déclarent accorder un plus grand intérêt à leur travail (62 %).

Un public déjà diplômé

La grande majorité des personnes qui ont suivi une formation hors temps de travail, a un niveau de diplôme et un statut plutôt élevés (57 % ont un diplôme de niveau I ou II et 62% sont ingénieurs-cadres) et visent l'obtention d'un Master ou un MBA pour la moitié d'entre eux. Il faut souligner enfin une égalité femmes-hommes quasi parfaite.

Un investissement personnel important et un accompagnement efficace

Au final, 91 % des bénéficiaires ont obtenu leur diplôme dans un cadre très contraignant puisque la FHTT demande un investissement personnel très important : ils alternent en effet leurs journées de travail avec les temps de formation et de travail personnel, les soirs et les week-ends.

« Les études que nous réalisons grâce aux données de l'Observatoire des transitions professionnelles nous permettent de savoir ce que deviennent les personnes qui bénéficient de nos financements. Ici, avec la FHTT, nous voyons à quel point la motivation est facteur de réussite pour un public qui n'est pas forcément majoritaire dans les demandes que nous traitons et qui se place dans une optique d'évolution professionnelle, et non de reconversion », souligne Laurent Nahon, Directeur général du Fongecif Île-de-France.

Par ailleurs, l'étude met en lumière l'efficacité de l'accompagnement des conseillers du Fongecif dont l'une des missions est de s'assurer que les futurs bénéficiaires ont bien construit leurs projets d'évolution ou de reconversion. Dans le cadre du Conseil en Évolution Professionnelle (CEP), les salariés sont en effet reçus en entretiens individuels pour analyser leur situation, préciser leurs motivations et leur stratégie.

« La réforme de 2014 a positionné le Fongecif comme opérateur central du CEP des salariés. Nous avons adapté notre offre de services et nos messages aux objectifs de cette prestation. Dix-huit mois après le démarrage de cet accompagnement, une enquête menée par l'IFOP, a montré son efficacité. 84% des bénéficiaires du CEP qui ont été interrogés,

sont satisfaits. *Ecoute des conseillers, clarté des informations, compréhension de la demande, pertinence des prestations : ce que nous avons mis en place dans ce cadre est très largement apprécié. Un autre élément très positif est qu'une majorité de personnes poursuivent leurs projets dans une formation, une VAE ou un bilan de compétences* », conclut Laurent Nahon.

**L'enquête a été réalisée par mail par l'Observatoire des Transitions professionnelles, désormais financé par le FPSPP. Au total, 610 réponses ont été collectées sur les 1516 personnes sollicitées.*

[Télécharger l'enquête](#)

À propos du Fongecif Île-de-France

Le Fongecif Île-de-France est l'un des cinq opérateurs habilités à délivrer le conseil en évolution professionnelle. Le Fongecif Île-de-France accueille, conseille et accompagne les salariés d'Île-de-France dans leur projet d'évolution professionnelle. Organisme paritaire interprofessionnel, le Fongecif Île-de-France finance les projets individuels des salariés dans le cadre d'un congé individuel de formation, d'un bilan de compétences, d'une formation hors temps de travail ou d'une validation des acquis de l'expérience.

Le président du Fongecif Île-de-France est Patrick Frange, la vice-présidente Myriam Pesic, et le directeur général Laurent Nahon.

Pour en savoir plus : www.fongecif-idf.fr

Contact presse

Elham Vanhems – Tél. : 01 44 10 59 40 – [Courriel](#)

www.fongecif-idf.fr

Retrouvez-nous sur :

